

Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Nom : **GENTILHOMME**
Prénom : **Paul**
Adresse : **Quartier des Adrechs - F 83830 BARGEMON**
dénommé le bailleur d'une part,

et :

Nom :
Prénom :
Adresse :
dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du :
...../...../.....au...../...../.....

Adresse de la location : **Quartier des Adrechs - F 83830 BARGEMON**

Montant du loyer (charges et taxe de séjour comprises)

..... €

Le locataire doit verser à titre d'acompte une somme correspondant à 30% du montant du loyer

(*somme en chiffres*) €

(*somme en lettres*)€ pour la réservation du logement.

Le solde de 70% du loyer ainsi qu'un dépôt de garantie de 400 € devront être versés le jour de la remise des clés, soit le /...../.....

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé avec votre règlement), le descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Fait en deux exemplaires à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.
2. Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi midi**
Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin au maximum à 10h00**
3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsqu'un acompte est versé, l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte et il peut être contraint à verser des dommages intérêts.
4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc ...
7. Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux) et à produire une **attestation d'assurance en responsabilité civile (RC) au plus tard à la remise des clés**. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.

9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

État descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur : GENTILHOMME Paul

Adresse du bailleur : Quartier des Adrechs - F 83830 BARGEMON

Téléphone : 04 94 76 63 38 ou 06 60 70 07 60

email : paulgentilhomme@orange.fr

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement loué : Quartier des Adrechs - F 83830 BARGEMON

Type de location : Appartement

Superficie totale : 80 m²

Etages : 1er étage

Chauffage : central par pompe à chaleur et chaudière à gaz

Ascenseur : non

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : non

Animaux : non admis

DESCRIPTION DU LOGEMENT

Nombre de pièces principales : 3 + 1 terrasse couverte de 9m²

	Surface (m ²)	Nombre de lits	Mobilier et l'équipement sanitaire pour les chambres
Séjour	32	0	Table/chaises/Buffer/Sofa/Wifi/TV écran plat
Cuisine	8	0	Réfrigérateur-congélateur/Machine à laver linge/évier/Four + micro-ondes/plaques chauffantes

Salle d'eau	6	0	Cabine de douche/WC séparés
Chambre 1	12	2 x 2p	armoire rangement/penderie
Chambre 2	10	2 x 1p	armoire rangement/penderie

Les équipements présents dans l'appartement sont les suivants :

Cuisinière à l'électricité	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Evier à eau chaude et froide	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Réfrigérateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lave linge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Cafetière électrique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Batterie de cuisine complète	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Nombre de WC : 1

Nombre de salles d'eau : 1

Salle d'eau :

Surface : 6 m²

Douche Baignoire WC séparés

Divers :

Internet/Wifi	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Télévision	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lave-linge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Fer à repasser	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Aspirateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

SITUATION DU LOGEMENT DANS LA LOCALITÉ

Distance du centre-ville :	3 km
Distance de la mer :	40 km (Fréjus/Sainte Maxime)
Distance du lac :	30 km (Lac de St Cassien)
Distance de la gare SNCF :	35 km (Draguignan Les Arcs)
Distance de l'aéroport :	90 km (Nice)
Distance de l'hôpital :	30 km (Draguignan)

Autres précisions : Piscine municipale à 3 km/Gorges du Verdon à 30 minutes en voiture

MODALITÉS ET PRIX DE LOCATION

Prix :

Du 1er Octobre 2016 au 31 Mai 2017 : **600 €/semaine** (taxe de séjour incluse)

Du 1er Juin 2017 au 30 Septembre 2017 : **800 €/semaine** ((taxe de séjour incluse)

Charges (eau, électricité, chauffage, internet) : comprises non comprises

Ménage en fin de séjour compris non compris (30 € si ménage par nos soins)

Ménage quotidien compris non compris

Loyer d'avance (acompte) :

Montant : 30% du loyer (*payable le : à la réservation*)

Solde : 70% du loyer (*payable à la remise des clés*)

Dépôt de garantie : 400 € (*payable à la remise des clés*)